

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 28155 du 7 avril 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1507685S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 92458 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424061S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mai 2015:

Dubots, Christophe Nigend : 69 887 Numéro de livret de solde : 5 271 221

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mai 2015:

Launay, Sylvain Nigend : 136 137 Numéro de livret de solde : 5 322 478

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2015:

Larquey, Alexandre Nigend : 238 561 Numéro de livret de solde : 8 087 012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2015.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*
C. DUPOUY